

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 14 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 7 mai 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Marie-Josèphe LESENECHAL, Joël LEVERT a donné pouvoir à Annick SOLIER, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Christian VENGEONS a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Jean BRIARD.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Pierre DEWASNE, Yvonne LE GAC, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
DECISIONS BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 MAI 2025.....	3
DECISIONS DU PRESIDENT	4
ADMINISTRATION GENERALE	4
MOTION 20250514-1 : AG_ SOUTIEN AUX ELEVEURS TOUCHES PAR LA TUBERCULOSE BOVINE	4
DELIBERATION 20250514-2 : AG_ APPROBATION DU PV DU 2 AVRIL 2025.....	6
RESSOURCES HUMAINES.....	6
DELIBERATION 20250514-3 : RH_ APPROBATION DU PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2025 – 2027	6
CADRE DE VIE	7
DELIBERATION 20250514-4 : CDV_ SPORT_ SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES 2025	7
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME	9
DELIBERATION 20250514-5 : DEV_ ECO_ TOU_ SUBVENTION - TOURNOI DES METIERS ET ASSOCIATIONS – USAO	9
DELIBERATION 20250514-6 : DEV_ ECO_ TOU_ CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE 2023-2025_AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LE CD14 ET PBI	10
ENVIRONNEMENT	11
DELIBERATION 20250514-7 : ENV_ BOCAGE_ DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CREATION DE MARES 2025.....	11
DELIBERATION 20250514-8 : ENV_ MOBILITE_ EXPERIMENTATION ET SOUTIEN TECHNIQUE AU DISPOSITIF "SOLIDARITE TRANSPORT" PROPOSE PAR FAMILLES RURALES.....	12
ENFANCE ET JEUNESSE.....	14
DELIBERATION 20250514-9 : EJ_ APPEL A PROJET 2025_FICHE PROJET 2025 FONDS NATIONAL PARENTALITE (FNP) ET MSA GRANDIR EN MILIEU RURAL (GMR)	14
INFORMATIONS	16
CADRE DE VIE	16
INFORMATION 20250514-10 : CDV_ SPORT_ FORUM DES ASSOCIATIONS	16
INFORMATION 20250514-11 : CDV_ SPORT_ GYMNASSE VILLERS-BOCAGE LEGIONNELLE	16
INFORMATION 20250514-12 : CDV_ SANTE_ PSLA CAUMONT_ DIETETICIENNE	16
INFORMATION 20250514-13 : CDV_ AP_ DIALAN SUR CHAINE_ MODIFICATION HORAIRES OUVERTURE	16
INFORMATION 20250514-14 : CDV_ AP_ VAL D'ARRY_ NOUVEL AGENT	17
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME	17
INFORMATION 20250514-15 : DEV_ TOU_ UCIA_ BUREAU UCIA ET ANIMATION 2025	17
INFORMATION 20250514-16 : DEV_ TOU_ COMMERCE_ QUESTIONNAIRE ACTEURS ECONOMIQUES	17
INFORMATION 20250514-17 : DEV_ TOU_ EMPLOI_ CAFE DE L'EMPLOI.....	17
ENVIRONNEMENT	18
INFORMATION 20250514-18 : ENV_ BOCAGE_ BILAN DES PROGRAMMES DE PLANTATION VOLONTAIRES DE HAIES 2022 2023 2024.....	18
INFORMATION 20250514-19 : ENV_ ARRIVEE TECHNICIENNE « RIVIERE BASSIN VERSANT DE L'ODON ».....	18
QUESTIONS DIVERSES.....	18

DECISIONS BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 MAI 2025

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des points suivants étudiés en bureau décisionnel le 13 mai 2025 :

Date	N°	Objet
13/05/2025	20250513-1	AG_Approbation PV du 1 ^{er} avril 2025
	20250513-2	CDV_ Habitat_politique d'abondement des aides de l'Anah
	20250513-3	DEV_ECO_TOU_ZA de Caumont-sur-Aure_Cession d'un terrain sur la zone d'activité de Caumont-sur-Aure
	20250513-4	ENV_ GEMAPI_Composition du copil pour le suivi de l'étude de RCE sur 4 ouvrages
	20250513-5	ENV_ BOCAGE_Composition du copil pour le suivi de l'étude de dimensionnement d'une plateforme de stockage et de sa gestion juridique (filière bois énergie)
	20250513-6	ENV_PCAET_Dossiers de demande d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Le conseil communautaire PREND ACTE des décisions du bureau communautaire prises le 13 mai 2025.

Madame Marie-Josèphe LESENECHAL exprime son opposition à cette prise d'acte, estimant que les dépenses de la collectivité relative aux aides à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ne sont pas justifiées et ne présentent pas, selon elle, un intérêt suffisant pour la collectivité au regard de son coût pour les finances publiques.

Virginie RIVIERE (Directrice du Pôle Aménagement du Durable du Territoire) précise qu'il existe effectivement une régularité dans la validation des dossiers en bureau communautaire, ces demandes sont déposées de manière continue tout au long de l'année.

Madame Marie-Josèphe LESENECHAL souligne que, selon elle, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie ne présente pas d'utilité réelle, estimant que les habitants n'en ont pas véritablement besoin.

Virginie RIVIERE précise que c'est l'objectif d'exercer la compétence en faveur de la ressource.

Madame Christine SALMON rappelle qu'une délibération a été adoptée il y a trois ans pour instaurer une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Monsieur le Président indique que d'autres dossiers seront présentés au cours de l'année, la décision ayant été prise d'aller, pour cette action, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Il précise que cette mesure bénéficie à la fois aux particuliers et aux collectivités.

Monsieur Bruno DELAMARRE précise que l'ensemble des communes a reçu un document relatif à un appel à projets. Chaque commune a ainsi la possibilité de constituer un dossier afin de bénéficier de cette aide financière.

DECISIONS DU PRESIDENT

Vu la délibération n° 20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104-4 et 20240522-5 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire des décisions prises entre le 15 mars et le 30 avril 2025.

N° Décision	Date décision	Service	Objet
2025-008	04/04/2025	Commande publique	Décision d'attribution du marché de travaux PBI-2024-006 « Marché de construction du gymnase Les Monts D'Aunay » Attribution des lots N°1 Voirie Réseaux Divers entreprise Colas : 134 570€ N°2 Gros Œuvre entreprise Bellee- Zaffiro : 938 875 € N°3 Charpente entreprise James : 343 307,39 € N°4 Couverture-Etanchéité entreprise Micard : 270 304,54 € N°5 Bardage entreprise Micard : 247 084,21 € N°7 Menuiserie intérieur, cloison, plafond entreprise Orquin : 343 000 € N°8 Revêtement sol souple entreprise Sportingsols : 113 445,02 € N°9 Carrelage-faïence entreprise CMC : 66 825,77 € N°10 peinture entreprise Lepileur Jean-François RD peinture : 31 657,19 € N°11 Chauffage ventilation plomberie entreprise Celfy : 312 133 € N°12 électricité entreprise Ruauld : 98 500 € N°13 Photovoltaïque entreprise Emeraude Solaire : 90 024 € N°14 Equipement sportif Nouan Sport : 66 605,80 €
2025-009	22/04/2025	Finances	M57 Fongibilité des crédits décision modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre du budget principal pour un montant de 8 000 €

Toutes les décisions sont consultables au pôle Direction Générale des Services ou sur le site internet de Pré-Bocage Intercom.

Le conseil communautaire PREND ACTE des décisions du Président prises entre le 15 mars et le 30 avril 2025.

ADMINISTRATION GENERALE

MOTION 20250514-1 : AG_ SOUTIEN AUX ELEVEURS TOUCHES PAR LA TUBERCULOSE BOVINE

La tuberculose bovine est une maladie infectieuse pouvant affecter l'homme (appartenant donc à la catégorie des zoonoses) touchant principalement les élevages domestiques bovins.

Transmissible par voie respiratoire et digestive, elle touche également la faune sauvage présente dans nos campagnes (principalement les blaireaux, mais aussi les sangliers ou les cervidés) multipliant ainsi les vecteurs d'infection et les risques de propagation.

Si l'infection de cheptels par la tuberculose bovine n'est pas récente, le développement anormal du nombre de troupeaux touchés ces dernières années est préoccupant. La tuberculose est une maladie nationalement reconnue et réglementée, ainsi la compétence exclusive de l'Etat s'applique tant sur le champ sanitaire que financier. Son éradication se traduit directement par l'abattage total du cheptel. Ainsi, pour un seul bovin détecté comme positif à la tuberculose, plusieurs centaines de têtes peuvent être abattues.

Face à cette situation alarmante, il est impératif d'agir avec solidarité et détermination.

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom souhaite témoigner publiquement son soutien sans réserve aux exploitants agricoles de son territoire et ceux limitrophes, confrontés à cette crise sanitaire majeure. Bien qu'aucune exploitation ne soit, à ce jour touchée, nous sommes solidaires des actions des territoires voisins.

Les élus de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom tiennent à saluer leur courage, leur dignité et leur résilience, malgré les épreuves qu'ils traversent.

L'impact de cette crise ne se mesure pas uniquement en pertes économiques : il touche à l'identité même de nos campagnes, à la transmission de savoir-faire et à l'équilibre de toute une filière.

La tuberculose bovine entraîne des pertes de production, la destruction d'un patrimoine génétique constitué au fil du temps, des coûts vétérinaires élevés et des restrictions commerciales qui mettent en péril la viabilité des exploitations touchées.

Les éleveurs sont souvent confrontés à des niveaux de stress et d'anxiété élevés en raison des conséquences de la maladie sur leur activité. Le soutien psychologique est essentiel pour les aider à traverser cette période difficile.

La sensibilisation et l'éducation sur les pratiques de prévention sont cruciales pour éviter la propagation de la maladie et protéger la santé des animaux et des éleveurs.

Monsieur Alain LEGENTIL signale qu'aucun vaccin n'existe à ce jour contre cette maladie. Il estime donc nécessaire de corriger cette motion.

Monsieur le Président rappelle que cette démarche fait suite à une première intervention de Guillaume DUJARDIN, notre collègue maire de Cahagnes, qui avait attiré l'attention sur la situation lors de la réunion tenue à Esson. Une seconde réunion s'est ensuite tenue à Cahagnes. À ce jour, aucun cas n'a été recensé sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.

Toutefois, des mesures de dépistage ont été élargies à l'ensemble du canton d'Aunay-sur-Odon. Dans le prolongement de ces échanges, nous vous soumettons cette motion.

Monsieur Jean-Marie DECLOMESNIL ajoute qu'il est nécessaire de transmettre cette motion aux députés.

Monsieur Guillaume DUJARDIN tient à remercier Pré-Bocage Intercom pour cette motion, qui reprend fidèlement les éléments abordés lors des différentes réunions publiques.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DEMANDER** à l'Etat de s'engager à appliquer avec discernement des protocoles d'abattage adaptés, tenant compte de la réalité et de la diversité du territoire et des exploitations, basés sur le principe de non-abattage des animaux sains.
- **DE DEMANDER** à l'Etat de s'assurer d'une prise en charge financière des coûts directs et induits par l'abattage et l'application du protocole sanitaire et de trouver un dispositif afin qu'elle ne soit pas soumise à fiscalité.
- **DE DEMANDER** l'affectation de moyens réels et le déploiement d'actions coordonnées en direction des vecteurs d'infection, telle que la faune sauvage etc...qui font jusqu'à présent l'objet de mesures incomplètes.
- **DE CONSIDERER** comme une nécessité absolue l'engagement de moyens supplémentaires de recherche sur la maladie de la tuberculose bovine.
- **DE PROPOSER** la création d'une caisse de péréquation alimentée par tous les acteurs des filières laitière et bovine, dédiée à la lutte contre la tuberculose bovine, qui aurait pour objectif de financer la recherche sur la maladie, de soutenir l'indemnisation des éleveurs touchés par l'abattage de leurs troupeaux, et de mettre en place des mesures de prévention adaptées. Cette caisse permettrait de garantir une prise en charge équitable des coûts liés à l'épidémie, en répartissant les charges entre les acteurs publics et privés, et en offrant un soutien financier stable aux agriculteurs.

DELIBERATION 20250514-2 : AG_APPROBATION DU PV DU 2 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 avril 2025 a été envoyé par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers municipaux le 7 mai 2025.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 avril 2025.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 20250514-3 : RH_APPROBATION DU PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2025 – 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.423-3,
Vu le décret n°2007-1845 en date du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2008-830 en date du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2025,

Le plan de formation est un document prévisionnel obligatoire résultant de l'analyse des besoins individuels et collectifs recensés par les services en lien avec les orientations et projets engagés.

Ce plan de formation doit permettre de :

- Définir la politique de formation,
- Adapter les compétences des agents à l'évolution du service public,
- Accompagner la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences,
- Favoriser l'évolution professionnelle des agents.

Le plan de formation 2025 – 2027 de la collectivité est organisé de manière à construire une culture professionnelle commune, maintenir, développer et prévoir les compétences des agents et accompagner les parcours professionnels pour les adapter aux enjeux de demain.

Cet outil de gestion des ressources humaines est à corréler aux autres outils existants ou en cours de réalisation sur la collectivité tels que le document unique, les fiches de poste et les entretiens professionnels. La combinaison de ces outils doit permettre aux agents d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public, contribuant ainsi à la qualité du service rendu à l'usager. Par ailleurs, ces outils pédagogiques participent à une meilleure transparence et une meilleure information des modalités de fonctionnement interne de la collectivité.

Considérant l'obligation légale pour la collectivité de définir les actions de formation nécessaires pour atteindre ses objectifs,

Considérant l'absence de plan de formation visant à :

- Accompagner l'organisation des services et la modernisation de l'action publique,
- Renforcer la montée en compétence des agents quel que soit le poste occupé,
- Faciliter l'évolution professionnelle ou les reconversions professionnelles,
- Préserver la santé et prévenir l'usure professionnelle,

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le plan de formation 2025 – 2027. Il est précisé que ce plan de formation sera soumis au vote de l'assemblée annuellement afin d'acter les différentes modifications triennales nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité.

Le plan de formation 2025-2027 est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le plan de formation triennal 2025 – 2027
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

CADRE DE VIE

DELIBERATION 20250514-4 : CDV_SPORT_SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES 2025

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, Pré-Bocage Intercom est compétente pour « apporter son soutien financier aux associations sportives affiliées à une fédération sportive ».

La Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations sportives en contribuant au financement global de leurs activités.

21 dossiers de demandes de subventions ont été reçus.

Le comité de pilotage (COFIL) SPORT « subventions » s'est réuni le 22 avril 2025 pour une première analyse des demandes de subventions, au regard des critères établis dans le « règlement d'attribution des subventions aux associations sportives » voté par délibération 20250205-58 du 5 février 2025.

Le COFIL a proposé à la commission cadre de vie du 28 avril 2025, les montants de subventions ci-dessous, pour lesquels la commission a donné un avis favorable.

Propositions de subventions de fonctionnement 2025

Nom association	Montant
AMICALE BOULISTE JURQUOISE	300 €
AS CAHAGNES	7 713 €
AS Collège Charles Lemaitre (Les Monts d'Aunay)	1 000 €
AS Collège Simone Veil (Villers-Bocage)	1 000 €
ASL AJON	1 718 €
ASL NOYERS MISSY	5 225 €
ASVB JUDO	11 223 €
ELAN JUDO CLUB DE L'ODON	2 598 €
GYM DETENTE DE JURQUES	1 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE VB	2 995 €
IS CAUMONTAISE	3 475 €
LE NOBLE ART D'AUNAY	2 355 €
PRE-BOCAGE BASKET	8 425 €
SHOTOKAN KARATE AUNAY	5 625 €
SPORTS ET LOISIRS EN PRE BOCAGE	7 800 €
TENNIS CLUB DE CAHAGNES	720 €
TENNIS CLUB DE VILLERS-BOCAGE	3 570 €
USAO	21 528 €
USVB DANSE	4 848 €
USVB FOOTBALL	17 286 €
USVB TENNIS DE TABLE	2 581 €
Montant total	112 985 €

Pour rappel, en échange de l'attribution de subventions, la Communauté de Communes attend les contreparties suivantes :

- La présence du logo de la Communauté de Communes sur l'ensemble des supports de communication de l'association (site internet, réseaux sociaux, affiches, banderoles, vêtements...),
- L'invitation de la Communauté de Communes (vice-présidente en charge du cadre de vie) aux Assemblées Générales de l'association. Invitations à envoyer à resp.cdv@pbi14.fr
- La participation de l'association au Forum des associations du Pré-Bocage (année N-1)

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2025 aux associations sportives selon les modalités précitées
- **DE PRECISER** que les subventions seront versées aux associations sportives sous réserves de présentation de l'ensemble des pièces justificatives
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

DELIBERATION 20250514-5 : DEV_ECO_TOU_SUBVENTION - TOURNOI DES METIERS ET ASSOCIATIONS – USAO

Visas et motivations

- Considérant le rôle et la compétence de Pré-Bocage Intercom en matière de développement économique sur son territoire.

Contexte

- L'Union Sportive d'Aunay-sur-Odon est un club de football très actif sur la commune. Composé de 348 adhérents, le club propose des activités centrées autour de la pratique du football en entraînement comme en compétition.
- Les années précédentes, plusieurs éditions du tournoi des métiers ont eu lieu, rencontrant un certain succès.

Dans la continuité des précédentes éditions qui ont rencontré un vif succès, le club sportif local souhaite organiser une nouvelle édition du Tournoi des Métiers, en partenariat avec Pré-Bocage Intercom.

Cet événement se tiendra le 25 mai 2025 au stade de football d'Aunay-sur-Odon, et s'adresse aux associations, institutions et entreprises du territoire. Il vise à favoriser la rencontre, l'échange et la mise en réseau des acteurs économiques, associatifs et institutionnels de Pré-Bocage Intercom.

L'objectif principal est de créer un moment de cohésion et de convivialité, à travers la pratique sportive. Le tournoi permettra de renforcer les liens entre les participants, tant au sein des équipes qu'entre les différentes structures représentées. Cet événement s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de dynamisme local portées par l'intercommunalité.

La participation est ouverte à toute personne majeure exerçant une activité professionnelle ou associative sur le territoire. L'inscription est gratuite, et chaque participant se verra remettre un maillot aux couleurs du club.

Afin d'assurer la bonne organisation de cette journée, le club sollicite :

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €,
- Ainsi que l'appui du service développement économique de Pré-Bocage Intercom, notamment pour la mobilisation du réseau local et la valorisation de l'événement auprès des acteurs du territoire.

Ce soutien permettra d'assurer le succès de cette manifestation fédératrice, en cohérence avec les missions de Pré-Bocage Intercom en matière de développement économique, de soutien à la vie associative et de cohésion territoriale.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une opposition (Jérémy DESGUEE) décide :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 5 000 € au club de football d'Aunay-sur-Odon (USAO) dans le cadre de l'organisation du Tournoi des Métiers le 25 mai 2025
- **D'INSCRIRE** la somme correspondante au budget de l'exercice en cours, au titre des subventions exceptionnelles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION 20250514-6 : DEV_ECO_TOU_CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE 2023-2025_AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LE CD14 ET PBI

Visas et motivations

- Vu le Décret n° 2023-1286 du 26 décembre 2023 modifiant le code général des collectivités territoriales et les annexes au décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 ;
- Vu la délibération 20230208-19 : Partenariat 2023-2025 avec le Département du Calvados
- Vu la délibération 20230927-12 concernant l'avenant N°1 à la convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises du Pré-Bocage
- Considérant que la modification de l'article R1511-5 du CGCT telle que modifiée par le décret n°2023- 1286 sus visé

Contexte

- La convention signée entre Pré-Bocage Intercom et le Conseil Départemental du Calvados en date du 13 mars 2023 définit les conditions de « délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises » pour la période 2023-2025
- Les modalités d'attribution des aides à l'immobilier relatives aux projets touristiques n'étant pas connues le jour de la signature, elles ont donc fait l'objet d'un avenant n°1 modifiant l'article 2 de la convention.
- L'article R1511-5 du CGCT modifié par le décret n°2023-1286 ne permet plus de recourir au règlement des minimis pour se soustraire aux obligations issues des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne lors de l'octroi d'aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises dans les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises et dans les zones d'aide à finalité régionale ; Il y a lieu de modifier les modalités d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise définies dans le cadre de la convention de délégation de compétences conclues entre les parties.

Le projet d'avenant modifie l'article 2 comme suit :

ARTICLE 2 modifié : modalités et champ d'application de la délégation

Les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sont octroyées pour les projets situés sur le territoire de l'EPCI à fiscalité propre, au bénéfice des maîtres d'ouvrage privés, en particulier pour :

- L'aide en prêt à taux zéro pour la réalisation d'investissement immobilier porté par les TPE, les PME et les ETI dans le cadre de grands projets immobiliers et dont les modalités sont fixées dans le règlement d'intervention annexé à la présente convention, dont il fait partie intégrante ;
- L'aide en soutien aux artisans, commerçants et services de proximité pour la réalisation de travaux immobiliers et dont les modalités sont fixées dans le règlement d'intervention annexé à la présente convention, dont il fait partie intégrante ;

Le dispositif d'aide pour la réalisation d'études de faisabilité technique préalable à la reprise des bâtiments délaissés est mis en suspens dans le cadre de cet avenant.

Le Département interviendra également au bénéfice des maîtres d'ouvrage privés intervenant dans les projets immobiliers à vocation touristique, dans le cadre des actions répertoriées ci-dessous :

- Hébergements touristiques (à l'exception des meublés de tourisme et chambres d'hôtes)
- Equipements
- Autres hébergements touristiques (chambres d'hôtes, meublés de tourisme, insolites)

- Projets hybrides favorisant le développement territorial

La délégation comprend la gestion administrative, comptable et financière de la demande d'aide, à savoir :

- L'instruction des dossiers de demande d'aide (accusé réception de la demande; rédaction des rapports à présenter pour décision, notification de l'aide...) ; il appartient au Département de s'assurer de la validité juridique du montage retenu au regard du droit national et communautaire applicable à l'immobilier d'entreprise ;
- L'attribution et le versement de l'aide financière à l'entreprise ou au maître d'ouvrage éligible de l'opération le cas échéant.

Le Département s'engage à étudier toutes les demandes qui lui seront transmises et qui rentrent dans le champ d'application de la délégation. Il décide seul, selon les critères d'attribution défini par l'EPCI à fiscalité propre et mentionnés à l'article 2, de l'octroi ou du rejet d'une demande.

L'attribution d'aides en application de la présente convention de délégation fera l'objet d'une convention spécifique entre le Département et chaque bénéficiaire.

Les autres articles de la convention sont inchangés.

Le projet d'avenant à la convention de délégation ainsi que l'ensemble des nouveaux règlements d'aide à l'immobilier d'entreprise sont disponibles sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la signature de l'Avenant N°2 de la convention de « délégation de compétences d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises » pour la période 2023-2025.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

ENVIRONNEMENT

DELIBERATION 20250514-7 : ENV_BOCAGE_DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CREATION DE MARES 2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom,

Le territoire de Pré Bocage Intercom s'est engagé pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, et a notamment signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie un contrat de territoire « Eau et climat » 2021-2024,

A ce titre, la collectivité s'engage à protéger la biodiversité et les services écosystémiques du territoire, à préserver la qualité de l'eau et à prévenir les risques de coulées de boues.

C'est pourquoi, la communauté de communes s'est engagée dans la mise en œuvre de trois programmes de travaux en faveur de :

- La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- La plantation de haies bocagères
- La restauration et création des mares

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permet de légitimer l'intervention des collectivités sur des propriétés privées avec des fonds publics.

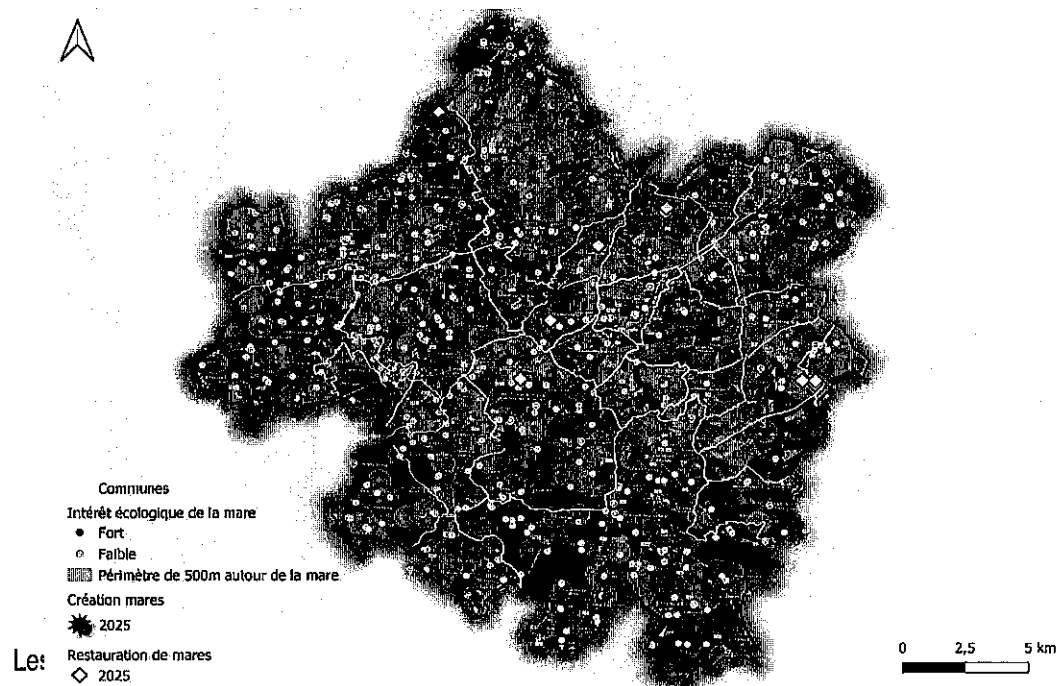
Dans le cadre de son programme de restauration des mares, Pré-Bocage Intercom s'inscrit totalement dans la démarche Régionale d'Actions en faveur des Mares de Normandie portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie.

L'objectif étant de connaître l'état écologique du réseau de mares du territoire et d'en restaurer pour améliorer ce réseau.

Les travaux de restauration 2025 auront lieu sur dix mares du territoire réparties comme ceci :

- 3 à Malherbe-sur-Ajon
- 1 à Maisoncelles-sur-Ajon
- 2 à Villy-Bocage
- 1 à Tracy-Bocage
- 1 à Caumont-sur-Aure
- 1 à Seulline
- 1 à Saint-Louet-sur-Seulles.

Les travaux de création de mares auront lieu sur les communes de Seulline, Tracy-Bocage, Aurseulles, Cahagnes.



Le dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général est disponible sous l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer le dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour la restauration et la création des mares (programme 2025)
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires aux travaux de restauration et de création sont prévus au budget 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

DELIBERATION 20250514-8 : ENV_MOBILITE_EXPERIMENTATION ET SOUTIEN TECHNIQUE AU DISPOSITIF "SOLIDARITE TRANSPORT" PROPOSE PAR FAMILLES RURALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom ;

Contexte

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 a permis à chaque intercommunalité de se saisir de la compétence « mobilité », et de devenir alors AOM locale (Autorité Organisatrice de Mobilité), afin de lui permettre d'organiser, sur son territoire, les services de mobilité qu'elle souhaite et qui sont le plus adaptés à son contexte local, en particulier en matière de mobilités actives, partagées et solidaires.

C'est dans ce contexte que Pré-Bocage Intercom a pris la compétence « mobilité » par délibération du 17 février 2021.

Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)

La collectivité s'est engagée en septembre 2023 dans la réalisation du Plan De Mobilité Simplifié (PDMS).

Cette étude a permis dans un premier temps de mettre en avant plusieurs enjeux du territoire :

- Enjeu 1 : Proposition de solutions de mobilité adaptées en fonction de la diversité territoriale et sociales de PBI ;
- Enjeu 2 : Développement des services et aménagements favorisant une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail/études ;
- Enjeu 3 : Utilisation différente de la voiture, en cohérence avec les impératifs du territoire ;
- Enjeu 4 : Développement des aménagements et services pour les modes doux à la fois dans un objectif utilitaire et de loisirs ;
- Enjeu 5 : Accessibilité aux équipements et lieux d'empis par des services et aménagements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Enjeu 6 : Amélioration des solutions de transport en commun au sein de PBI et en complémentarité avec les bus Nomad'.

Puis, dans un deuxième temps, cette étude a conduit à la définition des orientations stratégiques déclinées en 4 axes principaux :

- Axe A : les transports en commun
- Axe B : le développement des modes actifs
- Axe C : le covoiturage et autopartage
- Axe D : la voiture individuelle

Enfin, chaque axe a ensuite été décliné en plusieurs fiches actions.

Axe A –

Action Renforcer un Transport à la Demande (TAD) en étudiant notamment une solution de transport solidaire avec des bénévoles

En cohérence avec le PDMS et à l'initiative de l'association Familles Rurales du Calvados, il est proposé la mise en œuvre d'un service de transport à la demande : « Solidarité transport ».

L'activité de « Solidarité Transport » consiste à proposer une offre et une modalité de transport souples et adaptées au milieu rural et aux besoins individuels

En partenariat avec la MSA Côtes Normandes et l'association Familles Rurales du Calvados, « Solidarité Transport » est un service d'utilité sociale sans but lucratif.

Pourquoi un service de transport à la demande ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, démarches administratives et sociales, visites médicales ...

Quelles sont les conditions pour pouvoir utiliser ce service ?

- Ce dispositif s'adresse à toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.
- Le déplacement se déroule dans un rayon géographique limité. Le lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur le territoire concerné.
- Une adhésion annuelle à l'association Familles Rurales Solidarités fixée à 3 euros par année civile. Une participation aux frais de déplacement du bénévole de 37 cts par km. Il existe aussi un forfait « petits déplacements » : maximum 8 km pour 3 €.
- Pour bénéficier du service, le bénéficiaire contacte directement les chauffeurs du secteur 48h avant le déplacement au minimum.

Comment est financé le service ?

Familles Rurales est accompagnée financièrement par la CFPPA (conférence des financeurs), la MSA Côtes Normandes et la CPAM du Calvados pour le moment afin d'essayer ce service sur l'ensemble du Calvados.

Cependant, il est à noter que ce soutien financier n'a pas vocation à être pérennisé et les territoires couverts par les réseaux seront susceptibles d'être sollicités à l'horizon 2026 pour prendre en charge la coordination du service à l'échelle du département.

Le Bureau communautaire réuni le 08 avril 2025 et les maires présents en Conférence de Maires du 30 avril dernier proposent de soutenir cette expérimentation en accompagnant techniquement Familles Rurales dans le développement de plusieurs réseaux sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.

Les habitants qui souhaitent se mobiliser, et participer à la réflexion, sont invités à venir découvrir ce dispositif lors de trois comités :

- Le lundi 23 juin 2025 à 18h00 au Numéripôle du Centre Richard Lenoir de Villers-Bocage ;
- Le jeudi 26 juin 2025 à 18h00 à la Maison Citoyenne de Caumont-sur-Aure ;
- Le jeudi 03 juillet 2025 à 18h00 au siège de la Communauté de communes à Aunay-sur-Odon.

Il est prévu une mise en œuvre effective du service à l'automne 2025.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE SOUTENIR** l'initiative « Solidarité Transport » de Familles Rurales en faveur du transport solidaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

ENFANCE ET JEUNESSE

DELIBERATION 20250514-9 : EJ_APPEL A PROJET 2025_FICHE PROJET 2025 FONDS NATIONAL PARENTALITE (FNP) ET MSA GRANDIR EN MILIEU RURAL (GMR)

Considérant le bureau décisionnel de Pré-Bocage Intercom, en date du 26 septembre 2023 sur la validation du renouvellement de la Convention Territoriale Globale et de son plan d'actions pluriannuelles.

Considérant la commission enfance jeunesse du 25 février 2025 sur le développement d'actions parentalité sur le territoire de Pré-Bocage Intercom sur l'année 2025.

Contexte : fiche projet « Fonds national Parentalité » (FNP)

Dans le cadre du Fond National Parentalité (anciennement REAAP), la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA, le Conseil Départemental du Calvados octroient aux acteurs de l'enfance et de la jeunesse du département une aide financière sur des projets ponctuels sur la parentalité (à hauteur de 80% du montant total de l'action).

Proposition pour les actions 2025 :

Afin de reconduire la manifestation de la Fête du Jeu en 2025, il est proposé de déposer un appel à projet sur le Fond National Parentalité. A noter que le Fond National Parentalité ne prend pas en charges les dépenses de personnels.

Fête du Jeu			
Charges		Recettes	
60-ACHATS	3 107,00 €	FNP	4317,60 €
61-SERVICES EXTERIEURS	1 119,00 €	PBI	5 337,40 €
64-CHARGES DE PERSONNELS	4 258,00 €		
Total	9 655,00 €	Total	9 655,00 €

Contexte : fiche projet « Grandir en milieu rural » (GMR)

Dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural, la MSA octroie aux acteurs de l'enfance et de la jeunesse de Pré-Bocage Intercom une aide financière sur des projets innovants (à hauteur de 80% du montant total de l'action) en lien avec différentes thématiques (accueil petite enfance, loisirs/vacances, parentalité, mobilité, numérique).

Sur le territoire de la communauté de communes, la thématique de la parentalité est un des enjeux forts et le développement d'actions parentalité fait partie des objectifs de la collectivité dans le cadre de la Convention Territoriales Globale.

Proposition pour les actions 2025 :

Lors du réseau parentalité du 7 novembre 2024, il a été observé que des actions parentalité sont réalisées sur l'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom, à destination des différentes tranches d'âge. L'objectif est, donc, de valoriser l'existant et de mutualiser les actions. L'action, mise en exergue, est la mise en place d'une « pause des Familles » sur chaque secteur (Les Monts d'Aunay, Val d'Arry et Caumont-sur-Aure) de Pré-Bocage Intercom.

Chaque acteur (centre de loisirs, Accueil Jeunes, Relais Petite Enfance, associations locales, crèches) de chaque secteur mettra en place une « pause des familles ». C'est, donc, l'organisation de 3 événements sur les 3 secteurs de Pré-Bocage Intercom qui est présentée au dispositif « Grandir en Milieu Rural » pour favoriser le lien parent-enfant et la place du parent.

Pause des familles			
Charges		Recettes	
60-ACHATS	1 500 €	GMR	4 800 €
61-Prestations extérieures	4 500 €	PBI	1 200,00 €
Total	6 000,00 €	Total	6 000,00 €

Monsieur Jérémie DESGUEE demande des précisions sur « Pause des Familles »

Benoît PEPIN (Directeur du Pôle Citoyenneté) précise que l'objectif est de créer des temps forts, des animations, ainsi que des actions autour de la parentalité, permettant aux parents et aux enfants de participer ensemble à diverses activités. Exemple (éveil sensoriel, éveil musical pour les petits, des ateliers de cuisine

pour les adolescents, etc.). Chaque manifestation a son propre objectif et est co-construit par toutes les associations.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le dépôt des appels à projet Fond National Parentalité et Grandir en Milieu Rural pour les actions 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

INFORMATIONS

CADRE DE VIE

INFORMATION 20250514-10 : CDV_SPORT_FORUM DES ASSOCIATIONS



Le prochain forum des associations sportives, culturelles et enfance-jeunesse se tiendra :

**Le samedi 6 septembre 2025
de 9h à 13h
au gymnase de Villers-Bocage.**

INFORMATION 20250514-11 : CDV_SPORT_GYMNASE VILLERS-BOCAGE LEGIONNELLE

À la suite d'un résultat positif au contrôle de la légionellose au gymnase de Villers-Bocage, Pré-Bocage Intercom a mis en œuvre un certain nombre d'actions de prévention pour sécuriser le réseau d'eau sanitaire, notamment en fermant les accès à l'eau (douches, lavabos, fontaine à eau).

Des affiches d'information sont apposées dans les vestiaires et dans le Hall.

Un **nouveau prélèvement effectué le vendredi 18 avril 2025** par le laboratoire LABEO atteste, aujourd'hui, de la **conformité des installations**, le taux de légionelles étant, largement, inférieur au seuil réglementaire fixé à 1000 UFC/L.

Les mesures de prévention ont donc été levées.

INFORMATION 20250514-12 : CDV_SANTE_PSLA CAUMONT_DIETETICIENNE

Mme Mégane Heudiard, Diététicienne, intègre le Pôle de santé de Caumont-sur-Aure le 12 mai prochain. Elle proposera des consultations tous les lundis.

INFORMATION 20250514-13 : CDV_AP_DIALAN SUR CHAÎNE_MODIFICATION HORAIRES OUVERTURE

Depuis le 28 avril, des nouveaux horaires pour l'agence postale de Dialan-sur-Chaîne (Jurques) sont proposés : le lundi 17h à 19h au lieu de 10h à 12h

Nouveaux horaires :

- ✓ **Lundi :** 17h00 à 19h00
- ✓ **Mardi :** 9h00 à 12h00
- ✓ **Jeudi :** 14h00 à 16h00
- ✓ **Vendredi :** 9h00 à 12h00

Ce changement d'horaires est lié à la mise à disposition des instances et colis à l'agence postale. L'objectif est de permettre aux habitants qui travaillent d'avoir un horaire plus adapté.

INFORMATION 20250514-14 : CDV_AP_VAL D'ARRY_NOUVEL AGENT

Suite à la mutation de notre agent qui assurait l'accueil de l'agence postale de Val d'Arry, le 30 avril dernier, un nouvel agent a été recruté.

Après deux semaines de formation interne et avec la Poste, elle intégrera l'agence postale de Val d'Arry, le mardi 20 mai 2025.

L'agence postale est fermée du mercredi 30 avril au samedi 17 mai inclus (le temps de la formation).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

INFORMATION 20250514-15 : DEV_TOU_UCIA_BUREAU UCIA ET ANIMATION 2025

Le 24 février 2025 a eu lieu l'assemblée générale de l'UCIA du Pré-Bocage, de nouvelles élections ont eu lieu permettant d'élire les membres du bureau et du conseil d'administration. Plusieurs changements ont eu lieu à la suite de départs, notamment de Mme Guilbert, et Ms Moulinet et Vincent, à l'issue du vote, Mme Anne-Lise ROUGEREAU a été élue Présidente de l'association.

En ce qui concerne les animations pour cette année 2025, les actions habituelles sont maintenues (Braderie d'hiver et d'été, marche rose, quinzaine commerciale ...), d'autres actions sont reconduites, notamment la course de caisse à savon sur la commune des Monts d'Aunay.

L'UCIA va développer un **nouvel évènement sous forme de « Foire d'Automne »** dont les modalités sont encore à l'étude, un groupe de travail a été créé au sein du bureau.

Enfin, à noter, le passage du Tour de France sur notre territoire, cet été, fera l'objet, lui aussi, d'une attention particulière pour dynamiser le territoire lors du passage.

INFORMATION 20250514-16 : DEV_TOU_COMMERCE_QUESTIONNAIRE ACTEURS ECONOMIQUES

Le service développement économique va diffuser un questionnaire à l'intention des habitants et des consommateurs du territoire. L'objectif est de disposer de données sur la typologie des consommateurs, les habitudes de consommation et les points forts et points faibles des commerces du territoire.

Le questionnaire sera distribué par l'intermédiaire des bulletins municipaux des principales communes disposant de commerces et seront disponibles dans certains commerces.

INFORMATION 20250514-17 : DEV_TOU_EMPLOI_CAFE DE L'EMPLOI

L'édition 2025 du café de l'emploi a rencontré un certain succès, notamment en nombre de participants avec plus de 110 personnes reçus.

Les entreprises et partenaires présents ont été, également, satisfaits du nombre de participants avec pour la plupart, plusieurs contacts intéressants et des CV de qualité.

Les membres de la commission développement économique souhaite qu'une édition 2026 soit organisée, sur le territoire d'Aunay-sur-Odon.

ENVIRONNEMENT

INFORMATION 20250514-18 : ENV_BOCAGE_BILAN DES PROGRAMMES DE PLANTATION VOLONTAIRES DE HAIES 2022 2023 2024

Depuis l'hiver 2022/2023, 46 635 ml ont été plantés (soit 46.6 km).

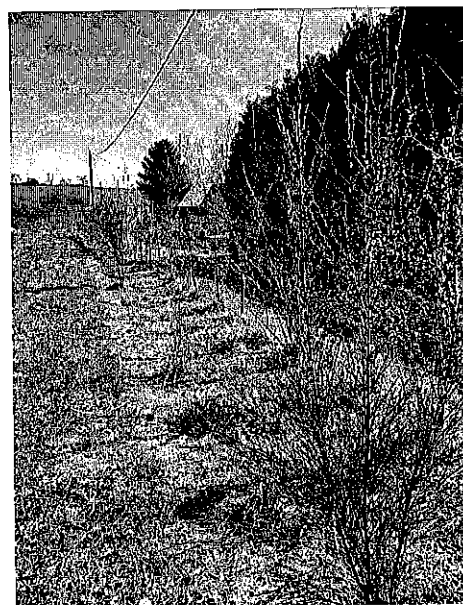
Afin d'avoir une idée du taux de reprise des plants plantés dans le cadre des programmes de plantation volontaire, un comptage des plants a été réalisé par les agents du service.

Bilan : 91% de reprise.

Pour information, le Département, partenaire financier sur ces programmes, demande à ce qu'on obtienne 80 % minimum.

Causes de mortalité :

- **Débroussaillage** : en bord de route essentiellement mais aussi dans les parcelles
- **Chevreaux** : le frottement des bois contre l'écorce pose plus de problème que les plants mangés (qui reprennent bien)
- **Pâturage** : clôture qui casse
- **Voisins** : profitent de l'absence de clôture et du décalage de la haie par rapport à la limite de propriété
- **Sur-entretien** : exposition des plants au vent, à la sécheresse et aux prédateurs
- **Défaillance prestataire** la première année du programme



INFORMATION 20250514-19 : ENV_ARRIVEE TECHNICIENNE « RIVIERE BASSIN VERSANT DE L'ODON »

Tiphaine JEAN-BAPTISTE est arrivée au sein du service Développement Durable le 1^{er} avril 2025, à la suite de Mathias PECCATE.

Agent mutualisé dans le cadre de l'Entente Odon, Elle intervient sur le territoire de 3 EPCI : Caen la Mer, les communautés de communes de Vallées de l'Orne et de l'Odon et Pré-Bocage intercom.

Pour rappel, ses missions principales sont :

- Restauration et entretien sur l'Odon
- Restauration de la Continuité Ecologique sur l'Odon

Les coordonnées restent inchangées : riviere@pbi14.fr // 06 49 44 13 89

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 18h55.

Annick SOLIER
Secrétaire de séance

